



Charte Ethique

Plus qu'une Charte : Des valeurs Partagées pour des Relations plus Durables

Charte Ethique – IEC Electronique



La SAM IEC Électronique est dédiée depuis 1955 à fabriquer des commutateurs rotatifs de la plus haute qualité répondant aux exigences clients, notamment dans le domaine de l'aéronautique.

La grande force de la SAM IEC Électronique tient principalement dans la sincérité, l'honnêteté, l'humanité et la compréhension fine des attentes de tous ses clients.

Plus qu'une simple Charte Éthique il s'agit ici réellement des valeurs intrinsèques de la SAM IEC Électronique que nos clients mais aussi nos fournisseurs souhaitent volontairement respecter avec nous.

En signant cette Charte nos clients ou nos fournisseurs s'engagent à faire tout leur possible pour respecter ces règles dans le respect des dispositions contractuelles et législations applicables.

Les fournisseurs et clients s'engagent à alerter la SAM IEC Électronique lors de la survenance d'un évènement susceptible d'affecter leurs engagements de respect de cette Charte.



Humanité et compréhension dans les rapports commerciaux

L'humanité et la pérennité dans les relations professionnelles passent avant tout par le dialogue, la clarté des propos, la compréhension et des attitudes raisonnables afin de mieux partager la richesse générée et assurer la qualité des produits fabriqués.

Les clients et fournisseurs s'engagent avec la SAM IEC Electronique à avoir un rapport humain dans leur environnement de travail avec leurs partenaires commerciaux et par conséquent s'engagent à avoir un rapport équitable, des demandes justifiées et sincères. C'est-à-dire des demandes ne dépassant pas ce qui est réellement économiquement et matériellement raisonnable et ce, afin de ne pas mettre une pression humaine, matérielle, temporelle et économique excessive pérennisant de fait des relations commerciales et professionnelles saines sur le long terme.

Les clients et fournisseurs s'engagent à comprendre et devancer les attentes de leurs partenaires commerciaux afin de créer des synergies bénéfiques pour tous.

Les clients et fournisseurs s'engagent à comprendre et respecter que la force d'une compagnie est principalement constituée par les hommes et femmes qui y travaillent et qui par conséquent nécessite avant tout la plus grande attention, humanité et respect.

Santé et sécurité des travailleurs

Les clients et fournisseurs s'engagent à garantir des espaces et conditions de travail humains et les plus confortables possibles pour leurs salariés.

Les clients et fournisseurs s'engagent à maintenir un environnement de travail sain et sûr, qui ne nuit pas à la santé et à la sécurité de leurs salariés dans le respect strict des lois applicables relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Non-discrimination et harcèlements

Les clients et fournisseurs s'engagent à respecter le principe de non-discrimination à ne faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur âge, sexe, conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, situation familiale, nationalité, origine sociale ou ethnique, état de santé ou handicap, apparence physique ou identité de genre. Les clients et fournisseurs s'engagent à promouvoir de manière active les bonnes réactions à avoir, à donner l'exemple, à prévenir et à sanctionner tout manquement à ce principe.

Les clients et fournisseurs reconnaissent que leurs employés passent la majorité de leur temps disponible au travail et par conséquent et par respect pour cela s'engagent mutuellement à instaurer un environnement de travail et un dialogue libre avec leurs employés afin de signaler sans délai et ne jamais tolérer le moindre harcèlement ou pression qu'ils soient moral, oral ou physique et peu important son origine.

Un environnement de travail agréable implique aussi un environnement sain, visuellement agréable et raisonnablement confortable.

Respect des droits humains

Les clients et fournisseurs s'engagent à traiter avec respect et dignité chaque individu, en respectant les droits et libertés fondamentaux des êtres humains. Le travail des enfants doit être simplement proscrit, immédiatement stoppé par tous moyens et dénoncé sans exception ni délai.

Les clients et fournisseurs s'engagent à respecter les lois et réglementations interdisant la traite des êtres humains, le travail forcé et l'esclavage et dénoncer publiquement tous actes contraires dont ils pourraient être témoins.

Dialogue social

Les clients et fournisseurs s'engagent à respecter les droits des travailleurs à la liberté d'association et à créer un climat favorable au dialogue social libre au sein de leurs entreprises.

Conflit d'intérêt

Les clients et les fournisseurs s'engagent à former activement, à auditer les activités de leurs employés, membres du conseil d'administration, administrateurs, directeur, actionnaires, mais aussi leurs propres fournisseurs afin de prévenir, détecter et arrêter tout conflit d'intérêts pouvant survenir et créer tout problème dans les activités professionnelles respectives des clients et fournisseurs.

Prévention de la corruption et trafic d'influence

Les clients et fournisseurs s'engagent à conduire leurs activités conformément au principe d'intégrité et à respecter l'ensemble des lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers, les clients et fournisseurs ne feront aucune offre, promesse, don d'un avantage, quelconque, pécuniaire ou non, à une personne pour obtenir des distinctions, des emplois, des contrats, ou toute autre décision favorable, ou pour qu'elle exerce son influence pour obtenir de telles faveurs.

De plus, les clients et fournisseurs s'engagent à accomplir des vérifications raisonnables avant l'entrée en relation avec des tiers afin de prévenir et de détecter le risque de corruption et trafic d'influence.

Respect des règles sur les échanges commerciaux

Les clients et fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et du contrôle des importations.

Respect du droit de la concurrence

Les clients et fournisseurs s'engagent à respecter les lois relatives à la libre concurrence et à s'interdire toutes pratiques anti-concurrentielles. A ce titre, ils s'engagent notamment à respecter le principe de libre fixation du prix et à s'interdire d'échanger des informations sensibles au regard du droit de la concurrence.

Cadeaux et invitations

Les clients et fournisseurs s'engagent à encadrer strictement les cadeaux et invitations reçus et offerts de telle sorte que leur valeur soit raisonnable et qu'ils ne puissent pas influencer une décision. Les clients et fournisseurs doivent également s'assurer que l'offre d'un cadeau ou d'une invitation est autorisée par la loi et par les règles qui s'appliquent au récipiendaire.

Fraude

Les clients et fournisseurs s'engagent à ne pas recourir à la fraude, à l'escroquerie, à la falsification ou à la tromperie pour obtenir un avantage quel qu'il soit, cela inclut toutes manœuvres de vol et détournement de biens.

Relation avec les autorités

Dans leurs relations avec l'administration et les autorités gouvernementales les clients et fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations, notamment relatives aux marchés publics.

Les clients et fournisseurs s'engagent également à interdire le versement de paiements de facilitation.

Contrefaçon

Les clients et fournisseurs s'engagent à mettre en place des processus adaptés et efficaces pour minimiser le risque d'utilisation de pièces et de matériaux contrefaits dans leurs produits finis.

Qualité

La recherche de perfection en termes de qualité et durabilité est le pilier de la longévité et la stabilité financière des entreprises.

Les clients et fournisseurs s'engagent à intégrer l'orientation client, l'amélioration continue et la qualité de leurs services et produits comme l'une des valeurs centrales de leurs entreprises.

Les clients et fournisseurs s'allient à la dynamique qualité de la SAM IEC Électronique qui est d'améliorer la qualité des services et produits respectifs de ses partenaires commerciaux, en procédant par exemple à des retours relatifs aux produits/services, à la longévité d'utilisation produits observées ou des appréciations d'utilisateurs finaux.

Propriété Intellectuelle

Les clients et fournisseurs s'engagent à s'entraider avec la SAM IEC Électronique en signalant toute suspicion de violation de droits de propriété intellectuelle appartenant à l'un d'entre eux dont ils pourraient être témoins.

Confidentialité

Les clients et les fournisseurs s'engagent individuellement et collectivement à protéger les informations exclusives de chacun en gardant strictement confidentiel tout échange d'informations ou de documents. L'utilisation de toute information exclusive étrangère à l'objectif initial de la relation commerciale, y compris le marketing propre, est interdite sauf autorisation expresse du propriétaire de l'information exclusive. Des formations, des audits internes et des procédures mises à jour doivent être

pratiqués régulièrement afin de réunir les conditions les plus optimales pour préserver la confidentialité de toute information exclusive. Sur demande, des accords de non-divulgence spéciaux ou généraux sont disponibles à tout moment pour préciser toute protection spéciale nécessaire. Dans le cas où une divulgation non autorisée a été constatée, une communication immédiate et précise doit être effectuée avec le propriétaire de l'information ainsi qu'une action pour faire cesser cette divulgation.

Respect de l'environnement

Plus qu'un vœu : une obligation essentielle de base, par conséquent les clients et fournisseurs s'engagent à respecter les réglementations environnementales en vigueur mais aussi à mettre en œuvre des actions nécessaires supplémentaires afin de réduire réellement et substantiellement leurs impacts sur l'environnement et ce à tous les niveaux de leurs entreprises.

Minerais de conflit

Les clients et fournisseurs s'engagent à mettre en place une démarche réelle et active permettant de tracer progressivement les minerais issus de zone de conflit notamment provenant de la République Démocratique du Congo et de veiller à ce qu'ils ne soient plus incorporés dans les produits livrés aux clients dans le futur et de partager avec IEC ces progrès et actions.

Signature du représentant dûment habilité du client ou fournisseur

Nom :

Prénom :

Titre :

Date :

Cachet de l'entreprise



Signature